

ensemble tout devient possible



sarkozy.fr

Paris, le 03 AVR. 2007

Madame la Présidente,

Vous avez souhaité attirer mon attention sur les dangers sanitaires liés à l'impact des ondes électromagnétiques sur la santé, alors qu'elles se développent. Vous insistez plus particulièrement dans votre courrier sur les conséquences sanitaires des rayonnements de la téléphonie mobile.

Pour cela, je tenais à vous remercier car effectivement, je suis persuadé que vous vous faites ainsi l'écho de préoccupations partagées par plus de nos concitoyens que par les seuls voisins d'antennes relais. Les Français en effet, depuis quelques années s'inquiètent de plus en plus des conséquences sur leur santé, des pollutions urbaines, aériennes ou à celles liées à l'incinération des ordures ménagères comme de la qualité des sols, de certaines substances chimiques ou encore des rayonnements non ionisants.

Il faut en l'espace d'une législature, que l'écologie garantisse à chacun le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé, comme le prévoit désormais la Constitution. Il faut qu'elle donne des motifs d'espérance, là où l'avenir est perçu comme une succession de menaces. Il faut qu'elle devienne une troisième dimension de notre pensée et de nos actions, aux côtés de l'économique et du social.

Les craintes actuelles ne viennent pas de la connaissance du danger. Elles viennent du sentiment que la vérité est dissimulée, que les moyens d'expertise ne sont pas à la hauteur des risques et que, par voie de conséquence, les bonnes décisions ne sont pas prises.

C'est pourquoi je propose et j'exigerai que la transparence de l'information devienne la règle. C'est certes une nouvelle culture pour l'administration. C'est une nouvelle éthique pour la classe politique. C'est avant tout un devoir à l'égard des Français.

Le pouvoir constituant a eu raison de donner au principe de précaution une valeur constitutionnelle. Ce principe ne constitue ni un arrêt du progrès technique, ni une défiance devant la science. Il n'est pas un principe d'inaction, mais au contraire un principe d'action. S'il avait été appliqué par le passé, il aurait évité bien des drames.

.../...

Je propose qu'en matière environnementale, nous nous dotions d'un comité national du même niveau, de la même indépendance, de la même autorité, que le comité national d'éthique. Ce comité devra être indépendant, réunir les meilleurs spécialistes de notre pays et pouvoir s'autosaisir ou être alerté par tout citoyen craignant pour sa santé. Il sera ainsi possible de redonner aux Français, confiance dans leur environnement ce qui est le préalable à toute politique volontaire dans ce domaine.

Tout d'abord, relativement à votre souhait de légiférer sur la question des ondes basses fréquences, je dois reconnaître que c'est une proposition à étudier. Comme vous le savez, en matière de téléphonie mobile, l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) a bâti des normes à partir du danger scientifique connu, des normes que nous appliquons en France.

La première des priorités reste d'aller plus loin en matière de transparence. Le droit à l'information suppose la possibilité de lire de façon simple, sur un emballage, les caractéristiques électromagnétiques d'un produit. De même ce droit à l'information signifie, le droit de savoir, lorsque l'on investit dans l'immobilier, qu'il existe un projet d'implantation d'une antenne à proximité (comme d'une ligne à haute tension) dans les semaines ou mois à venir. Ceci emporte des conséquences, et notamment la nécessité de rendre beaucoup plus lisibles les Débits d'Absorption Spécifique (DAS) en matière de téléphonie mobile et de les diffuser ou encore d'imposer un permis de construire pour les nouvelles antennes de téléphonie mobile et limiter la durée du bail pour les anciennes. Bien entendu, de telles orientations exigent la concertation, l'aval des scientifiques et du comité national environnemental que je mettrai en place.

Pour autant, le seul droit à l'information, préalable nécessaire ne saurait être suffisant. Je souhaite notamment rendre homogène rapidement sur tout le territoire les seuils d'exposition du public, en soumettant, comme je vous l'indiquais, à permis de construire les antennes relais et en créant un périmètre minimum avec certains bâtiments.

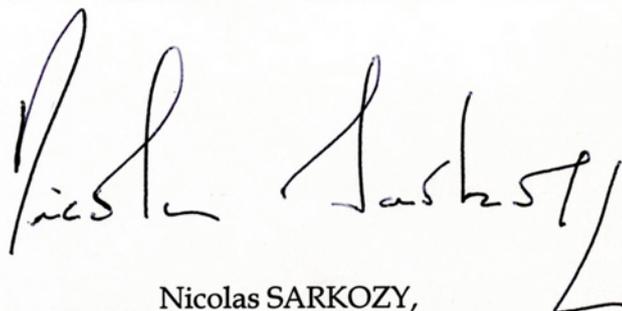
Concernant plus spécifiquement la prévention des enfants, je veux m'engager ici, avec d'autant plus de force que sur ce thème, un certain consensus se dégage. En effet, l'Agence Française de la sécurité sanitaire, environnementale et du travail nous a indiqué que le risque sanitaire était plutôt à rechercher du côté des téléphones eux-mêmes. Les opérateurs disent s'accorder à ne pas réaliser des publicités en direction des enfants et de ne pas faire de marketing sur des appareils spécifiquement dédiés aux enfants. Les associations partagent cet objectif. Nous pourrions donc retenir le principe de l'interdiction des téléphones portables à l'école et au collège ce qui en outre constituerait une mesure pédagogique. A cela j'ajoute que je m'oppose très fermement au souhait de voir se développer des appareils du type Babymo (téléphones pour les enfants) qui clairement exposeraient la population la plus à risque.

Enfin, il est plus que nécessaire de mutualiser nos efforts de recherche. Pour cela nous continuerons à nous appuyer sur l'expertise de l'Agence Française de Sécurité Sanitaire de l'Environnement et du Travail (AFSSET). La France développe un effort important de recherche qui s'inscrit dans l'agenda de recherche de l'OMS. Je me félicite de la création de la Fondation Santé et radiofréquences. Je tiens aussi à ce que nous poursuivions nos études en matière de champs électromagnétiques à très basse fréquence.

.../...

Pour conclure, je veux vous assurer de l'importance que j'attache à conforter le rôle et l'importance d'associations comme la vôtre que j'estime être des interlocuteurs indispensables et les porte-parole des craintes et angoisses de nos concitoyens. Je m'engage à ce que vous ayez toute votre place dans le nouveau dispositif du comité national d'éthique et que vous receviez l'écoute indispensable pour redonner aux Français confiance dans leur environnement.

Espérant avoir répondu à vos interrogations, et restant à votre écoute, je vous prie de croire, Madame la Présidente, en l'assurance de ma considération distinguée.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Nicolas Sarkozy', with a large, stylized flourish at the end.

Nicolas SARKOZY,
Candidat à l'élection présidentielle

Madame Janine LE CALVEZ
PRIARTEM
5 cour de la Ferme Saint Lazare
75010 PARIS

Commentaire de Priartem sur la lettre-réponse de Nicolas Sarkozy :

Si l'on s'attache, tout d'abord, aux éléments positifs, on constate qu'il reprend comme engagements des éléments sur lesquels, comme il le dit lui-même, existe un certain consensus, et qui se trouvaient inscrits dans la proposition de loi « relative à la réduction des risques pour la santé publique des installations et des appareils de téléphonie mobile » : l'obligation d'obtention d'un permis de construire, la limitation de la durée des baux qui lient un opérateur à un bailleur, la transparence de l'information concernant le DAS, l'interdiction du portable à l'école et au collège (on y ajouterait le lycée, ce ne serait pas plus mal...) et une opposition à tout produit de type Babymo. Par ailleurs, le candidat ébauche l'idée de définition d'un périmètre autour de certains bâtiments (!?).

Sa réponse marque également, mais de manière nettement moins affirmée que celle de Ségolène Royal, une volonté d'accroître la place de l'expression citoyenne dans ce dossier.

En revanche, en ce qui concerne l'engagement de définir de nouvelles normes, les références tant à l'OMS qu'à l'AFSSET, des phrases telles que « les craintes actuelles ne viennent pas de la connaissance du danger », ou encore « la première des priorités reste d'aller plus loin en matière de transparence »..., suggèrent clairement que la thèse du déni du risque pour les riverains d'antennes demeure encore ici bien présente.